

Le SDUCLIAS 84/ FSU au TRIBUNAL ADMINISTRATIF pour demander l'ANNULATION de la REORGANISATION du PIS

(Pôle Interventions Sociales)

***Les conditions de travail,
ça se défend !***



2 journées de grève avec rassemblement et une pétition ne sont pas parvenues à persuader le Président du Conseil général, alors c'est au Tribunal Administratif de Nîmes qu'il appartiendra maintenant de dire le droit.

Le SDUCLIAS 84 demande au tribunal administratif d'étudier la demande d'annulation des arrêtés qui portent la réorganisation du Pôle Interventions Sociales car ils sont illégaux.

Ensemble, les organisations syndicales avaient dénoncé que ce dossier n'ait pas été étudié par le Comité Hygiène et Sécurité/Conditions de Travail car cette réorganisation impacte fortement les conditions de travail des agents concernés et plus particulièrement ceux du PSAS.

Les syndicats CGT et FO ont également entamé des recours au Tribunal Administratif de Nîmes.

Cette réorganisation s'est déjà mise en œuvre, des postes de chef de service ont été supprimés, les agents apprennent qu'ils vont déménager, les informations transmises aux personnels sont floues, contradictoires... le dossier présenté aux représentants du personnels lors du CTP du 22 mars 2012 n'était pas complet, pas sincère.

***Nous espérons l'annulation
de cette réorganisation
qui s'est mise en œuvre
sans concertation,
sans dialogue social
et au mépris des conditions de
santé et de sécurité des agents.***



Syndicat SDUCLIAS 84 / FSU Conseil Général
116 rue Carreterie - 84000 AVIGNON
Local : Conseil Général - 6, bd Limbert - 84000 AVIGNON
04 90 16 18 74 - 06 78 86 67 29 - 06 85 45 30 24 - sducliasfsu84@gmail.com

21 août 2012